

## - Groupe de travail 6 -

### Enjeux fonciers et patrimoniaux

Départements du Tarn-et-Garonne et de Haute-Garonne

#### Réunion 1

Type de document	Relevé des échanges
Groupe de travail	GT 6h
Date de la réunion	24 juin 2010
Lieu de réunion	Montauban (Etap Hôtel)
Pièces jointes au présent relevé des échanges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diaporama projeté lors de la réunion</li> <li>• Feuille de présence</li> <li>• Liste des entités invitées</li> </ul>

- **Liste des invités**

- Se reporter à la liste des entités invitées en pièce jointe

*Des maires de communes ne faisant pas partie d'aucune communauté de communes (comme par exemple Pompignan) n'ont pu participer à la réunion, les communes n'ayant pas été invitées. Les communes non adhérentes d'un EPCI seront invitées à la prochaine réunion du groupe de travail. Les éléments de la présente réunion leur seront envoyés.*

- **Liste des invités présents**

- Se reporter à la feuille de présence en pièce jointe.

- **Liste des animateurs**

- Rodolphe FOUCAUD – Réseau Ferré de France
- Claire AGNERAY – groupement Inexia-SNC Lavalin- Arcadis
- Joël HILLAIREAU - groupement Inexia-SNC Lavalin- Arcadis

- **Documents consultés en séance**

- Cartes thématiques des enjeux humains sur fond de plan 1/25 000<sup>ème</sup> avec mention du périmètre des études et du fuseau retenu au comité de pilotage du 31 mai 2010
- Plan du fuseau de 1000m sur cahier d'orthophotoplans (format A3) au 1/10000<sup>ème</sup>

- **Documents envoyés préalablement à la séance**

- Note sur le programme d'études et de concertation de l'étape 2
- Charte de la concertation
- Note méthode de l'analyse environnementale

*Le présent document s'attache à faire un relevé des échanges dans un esprit d'exhaustivité et de fidélité. Les échanges trop éloignés du propos général (GPSO) ou thématique n'ont pas été relevés et ne figurent pas dans ce document.*

### Déroulé de la séance

Préambule :

Le Groupe de Travail 6 dédié aux départements du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne traitera des enjeux fonciers et patrimoniaux uniquement. Tout autre élément, réflexion, étude, qui n'entre pas dans ce champ d'analyse ne sera pas repris au titre des relevés des échanges.

RFF présente les études et concertations prévues de mai 2010 (validation du fuseau de 1000 m par le COPIL) à la fin 2011 (dossier d'avant-projet sommaire).

L'objet de ce groupe de travail est de présenter la méthodologie d'analyse environnementale, la grille des enjeux hiérarchisés proposée en étape 2, et la problématique foncière associée au projet (emprises).

La grille présentée reprend les critères hiérarchisés validés en étape 1 pour la recherche des fuseaux et intègre de nouveaux critères en prenant en compte la précision des données de l'étape 2 pour la recherche d'un tracé.

RFF sollicite les membres des groupes de travail pour récolter leurs avis sur cette grille et sur la prise en compte des enjeux.

RFF précise enfin la méthodologie de prise en compte des enjeux fonciers et patrimoniaux :

- la première de prise en compte des enjeux du territoire est l'évitement ;
- à défaut de pouvoir éviter les enjeux, la nécessité de limiter l'impact du tracé sur ces derniers ;
- à défaut de limiter efficacement l'impact sur les enjeux, proposer des mesures compensatoires très en amont de la réalisation du projet ;

RFF précise que le diaporama présenté en séance sera transmis avec le compte-rendu à l'ensemble des invités et des présents.

### Points marquants et conclusions

Rodolphe Foucaud (RFF) rappelle que l'objectif de l'année 2010 est la recherche d'un tracé.

Il rappelle en termes de méthodologie que les critères de la grille seront stabilisés début juillet 2010, en tenant compte des remarques faites au cours de la réunion.

Enfin il rappelle que la décision ministérielle qui sera prise courant juillet et les arrêtés départementaux de prise en considération du fuseau d'études des GPSO, ainsi que la déclaration de Projet d'Intérêt Général du projet, seront des premiers leviers d'actions concernant le foncier bâti et non-bâti.

RFF rappelle que le prochain groupe de travail aura lieu en octobre et présentera les hypothèses de tracés.

• **Présentation et échanges de la réunion**

Organisme	Propos	Réponse de RFF en séance
RFF	Présente les principes des études et de la concertation pour 2010 - 2011 Précise que l'articulation entre études et concertation est maintenu. Rappelle que les membres de groupes de travail contribuent et participent à l'élaboration progressive du tracé, que les commissions consultatives (composées des élus des collectivités, du conseil général et régional, réunies sous l'égide du Préfet) délivrent des avis, que les comités territoriaux (composés des co-financeurs du projet, de RFF et du préfet) examinent et propose des décisions au comité de pilotage (composé de l'Etat, de RFF et des conseils régionaux).	
RFF	Présente les objectifs pour 2010 - 2011 Présente le programme de la concertation Présente les différentes étapes jusqu'au tracé retenu par le COFIL à l'été 2011 Synthétise les temps forts de ce calendrier <ul style="list-style-type: none"> <li>- été 2010 : identification des zones sensibles</li> <li>- octobre 2010 : présentation des hypothèses de tracé pour concertation</li> <li>- Janvier 2011 : présentation du tracé pressenti pour concertation</li> </ul> mai 2011 : présentation en commission consultative du tracé proposé	
Mairie de Castelnaud-d'Estrétefonds	Demande de prise en compte dans les critères de la base de loisir de sa commune.	Le critère « bases de loisir » est pris en compte dans la thématique « Paysage et patrimoine ». Le niveau d'enjeu varie en fonction de la taille de l'équipement.
Collectif Union pour la Sauvegarde des Villages (USV)	Le tracé retenu devra-t-il permettre de répondre aux fonctionnalités et notamment la vitesse ? Le cas échéant, en fonction de la présence d'enjeux importants, la vitesse pourra-t-elle être dégradée ?	Oui, le tracé retenu devra répondre aux fonctionnalités des GPSO, en particulier le maintien de la vitesse.
Architecte des Bâtiments de France de Haute-Garonne	Indique que le traitement des abords pour un monument historique inscrit ou classé est identique. La procédure n'est différente qu'en cas d'impact sur le monument lui-même. Demande de considérer tous les monuments historiques (inscrits et classés) en enjeu très fort et leurs périmètres de protection en enjeu fort.	RFF prend en compte cette proposition.
Chambre régionale d'agriculture	La présence de jeunes agriculteurs est à intégrer comme critère de la grille. Demande comment est appréhendée, au travers de la grille, la recherche de jumelage avec des infrastructures existantes qui ont déjà faits une saignée dans les territoires ?	La présence de jeunes agriculteurs est prise en compte dans la grille au travers de la prise en compte des tous les sièges d'exploitations qui seront considérés en zones sensibles. Les possibilités de jumelage sont prises en compte, quand cela est techniquement possible, dans la recherche d'hypothèses de tracés.
Chambre régionale d'agriculture	La présence de jeunes agriculteurs n'a rien à voir avec le siège, considérant que c'est l'ensemble de l'exploitation qui doit être prise en compte. Sur les territoires concernés par le fuseau il y a beaucoup de jeunes agriculteurs et il faut en tenir compte car ils ont réalisés de gros investissements et se sont endettés sur	La fiche descriptive de la zone sensible précisera le cas échéant, que le siège ou les parcelles, sont exploités par de jeunes agriculteurs.

	<p>plusieurs années.</p> <p>Il faut de plus prendre en compte les plus values de certaines exploitations, par exemple la mise en place de circuits courts.</p>	<p>Ces plus values ne sont pas discriminantes en termes de recherche d'hypothèses de tracés. Cela ne veut pas dire qu'elles ne seront pas prises en compte plus tard (étude d'impact).</p>
USV	<p>La recherche d'hypothèses de tracés est basée sur l'évitement. S'il existe de fortes concentrations d'enjeux à l'intérieur du fuseau de 1000 mètres sans possibilité d'évitement, une solution sera-t-elle recherchée dès maintenant à l'extérieur du fuseau. Cette solution doit être étudiée dès maintenant car plus le projet avance et plus il est difficile de revenir en arrière.</p>	<p>RFF indique que l'on est bien sur une logique d'évitement. Quand il ne sera pas possible d'éviter les enjeux les plus forts, le projet aura des impacts qui feront l'objet de la mise en place de mesures visant à limiter l'impact. A défaut, RFF proposera de compenser les impacts.</p>
CCI de Montauban	<p>Comment le maintien de l'accessibilité aux ZAC est-il pris en compte au travers de la grille ?</p>	<p>RFF s'engage sur le principe à rétablir les voiries et réseaux. RFF indique que cet enjeu est pris en compte au travers de la définition des rétablissements des réseaux routiers (GT9 : « Infrastructures linéaires et réseaux »).</p>
INOQ	<p>Souhaite que les parcelles en AO non planté soient prises en compte en enjeu fort. Il s'interroge sur le fait que les raisins de table soient considérés en enjeu moyen alors que les vergers sont considérés en enjeu très fort. Il demande que les mentions dans la parenthèse après sièges d'exploitation viticoles (domaine, cru) soient retirées.</p>	<p>Les vignes produisant du raisin de table seront pris en compte avec un même niveau d'enjeu que les vergers. Les mentions dans la parenthèse seront retirées.</p>

Organisme	Propos	Réponse de RFF en séance
INOQ	<p>Qu'est-ce qu'une zone sensible ?</p>	<p>Une zone sensible correspond à la présence d'au moins un enjeu très fort et d'une zone présentant une sensibilité particulière portée comme telle par les acteurs des territoires (avec une justification).</p>
COFOGAR	<p>Insiste sur la sensibilité des peupleraies – il faut considérer le bassin d'approvisionnement. En général les peupleraies sont de petits massifs non soumis à plan simple de gestion (PSG). Demande que les peupleraies soient en enjeu fort voire très fort.</p>	<p>Les peupleraies sont déjà considérées en enjeu fort dans la grille.</p>
Fédération des vins du Tarn-et-Garonne	<p>Indique qu'il y a une distance entre la réalité du territoire et ce qu'il entend au cours de la réunion. Il demande à RFF de prendre en considération le Fronton à sa juste valeur et d'écouter les exploitants.</p>	<p>RFF indique qu'une étude est en cours sur les quatre régions viticoles concernées par les GPSO pour réaliser une carte des terroirs et de leurs valeurs viticoles pour connaître exactement les enjeux présents à l'intérieur du fuseau (+ 500 m de part et d'autre). Une mission de reconnaissance pédologique est en cours pour détecter les gisements potentiels et faire, le moment venu, des propositions réalistes.</p>

ADASEA 82	Indique qu'il y a beaucoup de jeunes agriculteurs dans le département et qu'il faut que cela soit pris en compte dans les enjeux.	
Chambre régionale d'agriculture	Il faut cartographier les données obtenues.	
Mairie de Saint-Rustice	S'il y a une zone en enjeu très fort qui occupe la largeur du fuseau, alors une recherche de tracé en dehors de celui-ci peut-être envisagée ?	La recherche de tracé se fera à l'intérieur du fuseau retenu par le Ministre selon une démarche d'évitement des enjeux. Si l'évitement n'est pas possible, RFF s'engage à réduire l'impact et à défaut à compenser en totalité l'impact occasionné.
Syndicat des vins du Fronton	La profession s'interroge sur la réalisation d'une étude viticole par RFF car personne n'est encore venu les voir.	Les études sont en cours. La personne missionnée prendra rendez-vous avec les viticulteurs. (rendez-vous pris post-réunion)
Chambre régionale d'agriculture	Pourquoi les études agricoles, sylvicoles et viticoles n'ont-elles pas commencées plus tôt ? Le temps d'étude est trop court.	Les études ont démarré dès 2009 pour élaborer le diagnostic agricole, en 2010 les études se poursuivent sur la base de la validation du fuseau par le COPIL du 31 mai 2010. Il reste du temps pour réaliser les études avant le choix du tracé qui n'interviendra en 2011.
INOQ	S'interroge sur le lien entre l'étude pédologique et la grille.	L'étude a pour but de faire un état des lieux le plus complet possible pour la recherche d'hypothèses de tracés et la comparaison de celles-ci.
Mairie de Castelnaud-Estrétefonds	Lors de l'élaboration du SCOT toulousain, les acteurs du territoire étaient unanimes pour dire qu'ils ne souhaitaient pas un nouvel aéroport mais une LGV. Lors d'un reportage sur France 3, il a entendu le président des vins du Fronton indiquer que la variante retenue était celle qui avait le moins d'impact sur le Frontonnais.	
Viticulteur	Il faut que RFF s'attende à une levée de boucliers car la variante retenue du Nord du Tarn-et-Garonne, au Nord de Toulouse, est celle qui contient le plus grand nombre d'enjeux.	RFF propose une rencontre bilatérale avec les viticulteurs pour échanger précisément sur le choix du fuseau.

USV	Demande que RFF relaie les demandes faites au cours du groupe de travail auprès du Ministère.	RFF indique que tous les échanges seront consignés dans le compte rendu de la réunion.
SPPR 82	Indique qu'ils viennent de recevoir l'arrêté d'expropriation dans le cadre de l'aménagement de la ZAC pour des terrains situés au sein du fuseau de 1000 m. Il demande à RFF d'avoir un exemple de protocole d'indemnisation au plus tôt.	RFF lui transmettra un exemple.
COFOGAR	Y a-t-il des mesures compensatoires pour le défrichement ?	RFF indique que le dispositif de stockage foncier prendra en compte l'agriculture, la sylviculture mais également pour les compensations environnementales.
SPF 82	Qui décide de faire l'aménagement ?	Ce sont les commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier qui décideront de la réalisation ou non d'un aménagement foncier.
SPF 82	A quel moment les agriculteurs demandeurs d'un aménagement seront-ils identifiés ? > Réponse de la SAFER : l'objectif est de constituer des réserves foncières pour servir de compensation aux exploitants et propriétaires concernés. Ceux-ci seront identifiés dans le courant de l'année 2011.	
CMTR	Il faut prendre en compte le foncier non bâti à vocation urbanisable à court terme en enjeu plus fort que le foncier à vocation urbanisable à plus long terme. Des permis de construire peuvent être déposés dans les premiers.	Le bâti et les zones urbanisables figurent dans la grille. Le sursis à statuer permettra à RFF de donner un avis sur les permis de construire qui seront déposés à l'intérieur du fuseau de 1000 m (arrêté de prise en considération attendu dans le courant de l'été).
SPF 82	Sur le projet de LGV Tours-Bordeaux, RFF a indiqué que 97% des acquisitions avaient été faites à l'amiable. Le principe des terrains privilégiés avait-il été retenu ?	oui